

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la Commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2022 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 23 février 2022.

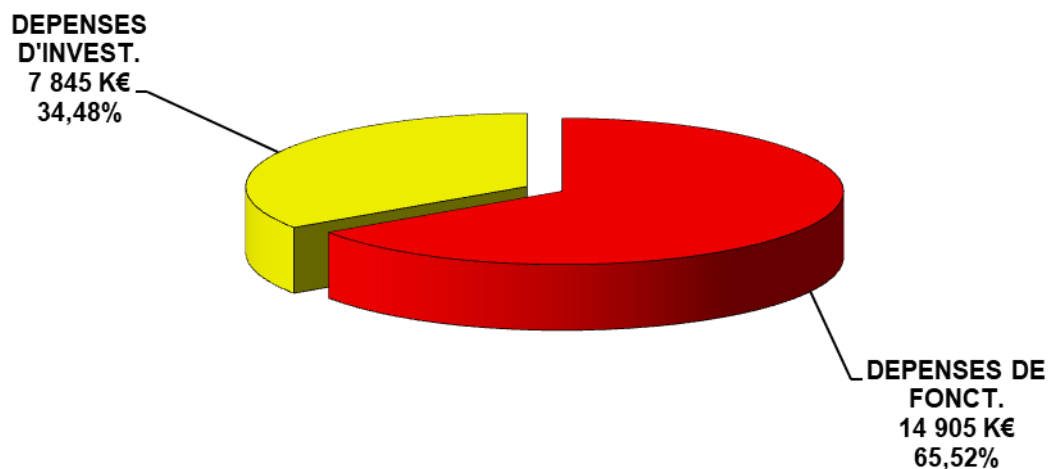
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maîtriser le niveau de la masse salariale,
- de réaliser des économies d'échelle,
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,...) lorsque celles-ci auront été accordées.

Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2021.

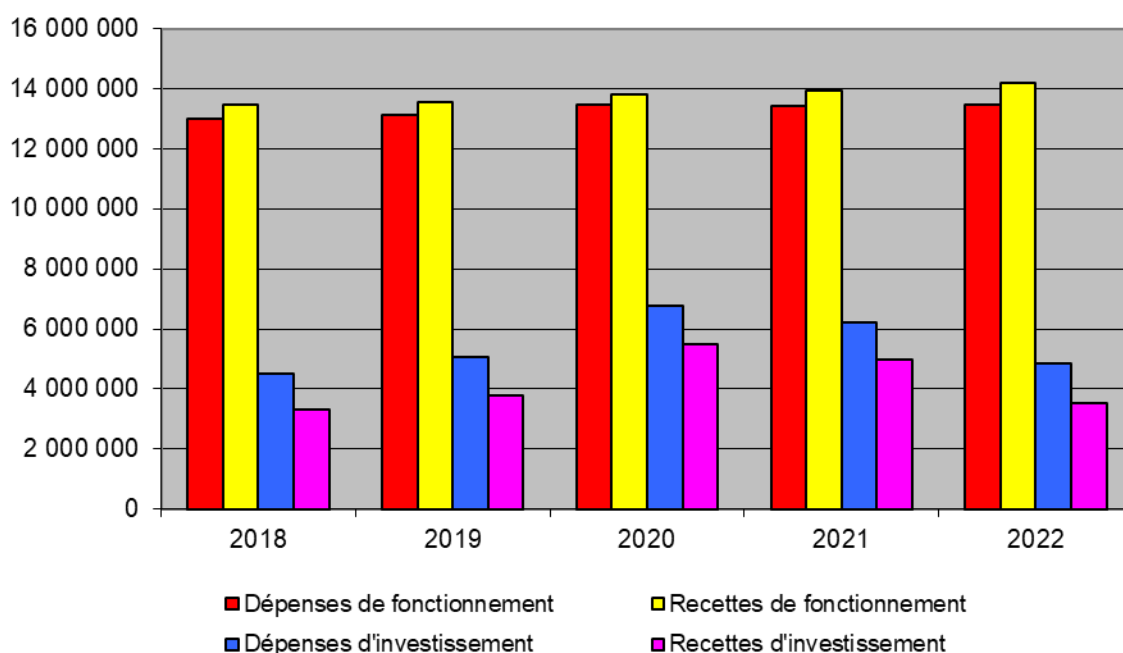
1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2022 est de 22 749 356,52 €, fonctionnement et investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs Opérations réelles 2018-2022 (hors 1068)

LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	12 992 476	13 139 736	13 459 557	13 438 307	13 462 446
Recettes de fonctionnement	13 479 541	13 552 625	13 791 218	13 936 822	14 175 467
Dépenses d'investissement	4 510 130	5 076 832	6 766 102	6 235 250	4 865 520
Recettes d'investissement	3 325 706	3 806 251	5 513 375	4 970 099	3 549 812

**2. Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 904 649,74 € (y compris les opérations d'ordre) et est en hausse par rapport à 2021, + 0,52% (14 827 097,30 €).

• Dépenses

LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022
011	2 894 107	2 924 903	3 092 461	3 041 917	3 043 423
012	7 872 954	7 974 326	8 145 833	8 198 991	8 257 115
65	1 943 625	1 933 717	1 939 273	1 938 879	1 929 608
66	239 000	264 000	239 000	236 000	226 000
67/68	42 790	42 790	42 990	22 520	6 300
TOTAL	12 992 476	13 139 736	13 459 557	13 438 307	13 462 446

Les dépenses réelles de fonctionnement (13 462 446 €) augmentent globalement de + 0,17% (+ 24 139 €).

Elles se décomposent comme suit :

Les charges à caractère général (011) augmentent légèrement à 3 043 423 € au lieu de 3 041 917 € (+0,04%)

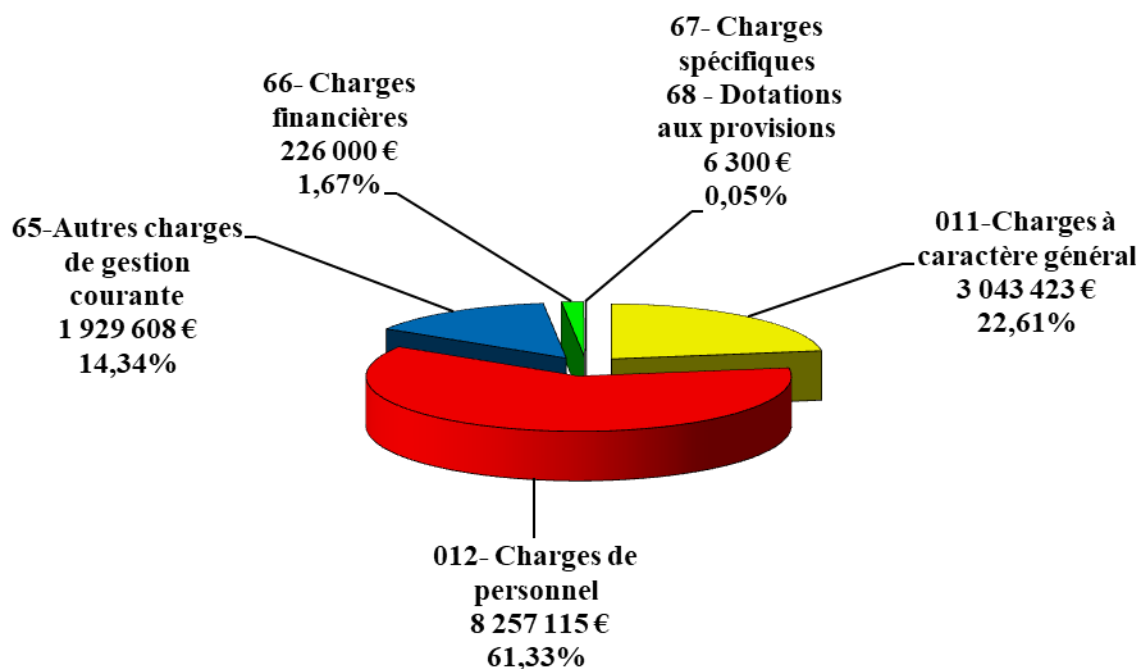
Les crédits alloués au fonctionnement des services restent limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

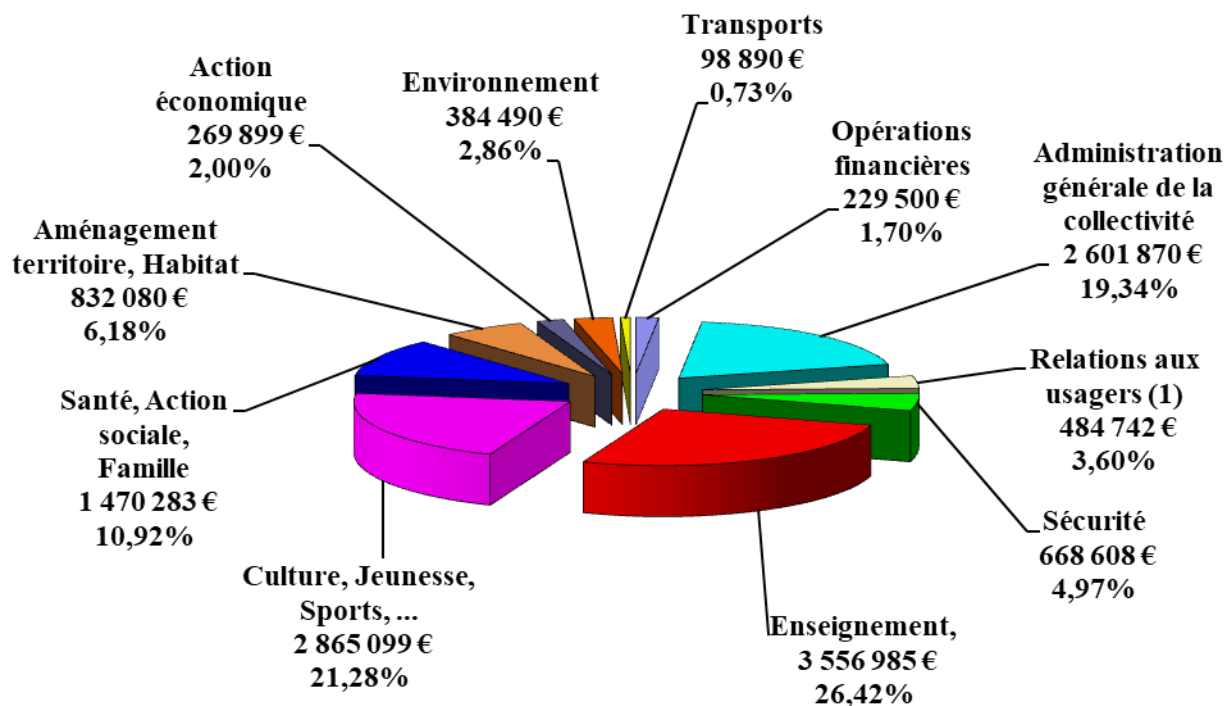
Les dépenses de personnel (012) : C'est le premier poste de dépense par importance. Il est majoré de +0,70% soit + 58 124 €. Cette hausse s'explique, entre autres, par la prise en charge des évolutions de carrière, par le protocole d'accord PPCR (Parcours professionnel des carrières et rémunérations), par les recrutements de non-titulaires, d'un policier supplémentaire mais aussi par la reprise du personnel du FLPA en 2022.

Les subventions et participations (65) sont stables à -0,48% (1 929 608 € au lieu de 1 938 879 €). Les subventions aux associations diminuent de -3,77% (-17 872 €). Cette diminution provient essentiellement du nouveau mode d'attribution de subvention de la CAF pour le Centre Social des 3 Villes et l'association les Petits Chaperons Rouges.

Les charges financières (66) s'établissent à 226 000 € au lieu de 236 000 € en 2021.

Les charges spécifiques (67) et Dotations aux amortissements et provisions (68) : 6 300 €.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies et le cimetière.

- Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 175 467,27 € en hausse de +1,71% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022
013	54 940	24 928	33 791	28 794	25 000
70	730 025	722 230	759 030	756 430	758 825
73/731	9 663 913	9 779 602	9 938 337	9 915 159	9 873 046
74	2 922 917	2 927 856	2 966 277	3 157 235	3 473 596
75	103 746	94 009	89 783	75 204	45 000
77	4 000	4 000	4 000	4 000	
TOTAL	13 479 541	13 552 625	13 791 218	13 936 822	14 175 467

Atténuations de charges (013) : il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie professionnelle, accidents de travail et les participations de l'agence de services et de paiement (ASP).

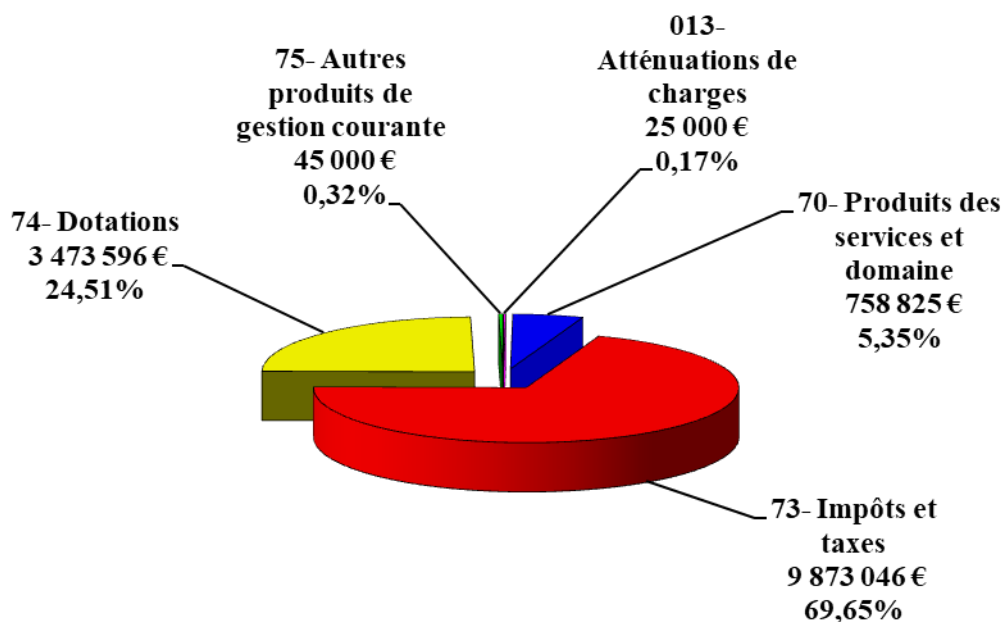
Les produits des services et domaine (70) : ils sont stables.

Les impôts et taxes (73/731) : le montant de 6 340 253,27 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 3,4%. Les autres impôts restent stables à part la taxe communale sur les droits de mutation qui augmente de + 20 000 €.

Les dotations de l'Etat (74) : les dotations augmentent (+10,02%). Cette hausse est due essentiellement aux réformes fiscales qui ont transformé des recettes fiscales en dotations. Les recettes de la DSU (+ 24 728 €), de la DGF (+ 3 000 €), du FCTVA (+ 6 000 €), des compensations d'exonérations des taxes foncières (+ 289 309 €) augmentent. En revanche, les recettes de la CAF diminuent (-43 000 €) en raison de la baisse de fréquentation des ALSH et de la crèche familiale.

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le chapitre « autres produits de gestion courante » (75) diminue d'environ -30 000 €. Cela est essentiellement dû au transfert au chapitre 70 du remboursement du personnel instructeur dans le cadre du SIVU Val de Marque. Ce chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles.



3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 7 844 706,78 €, y compris les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

- Dépenses :

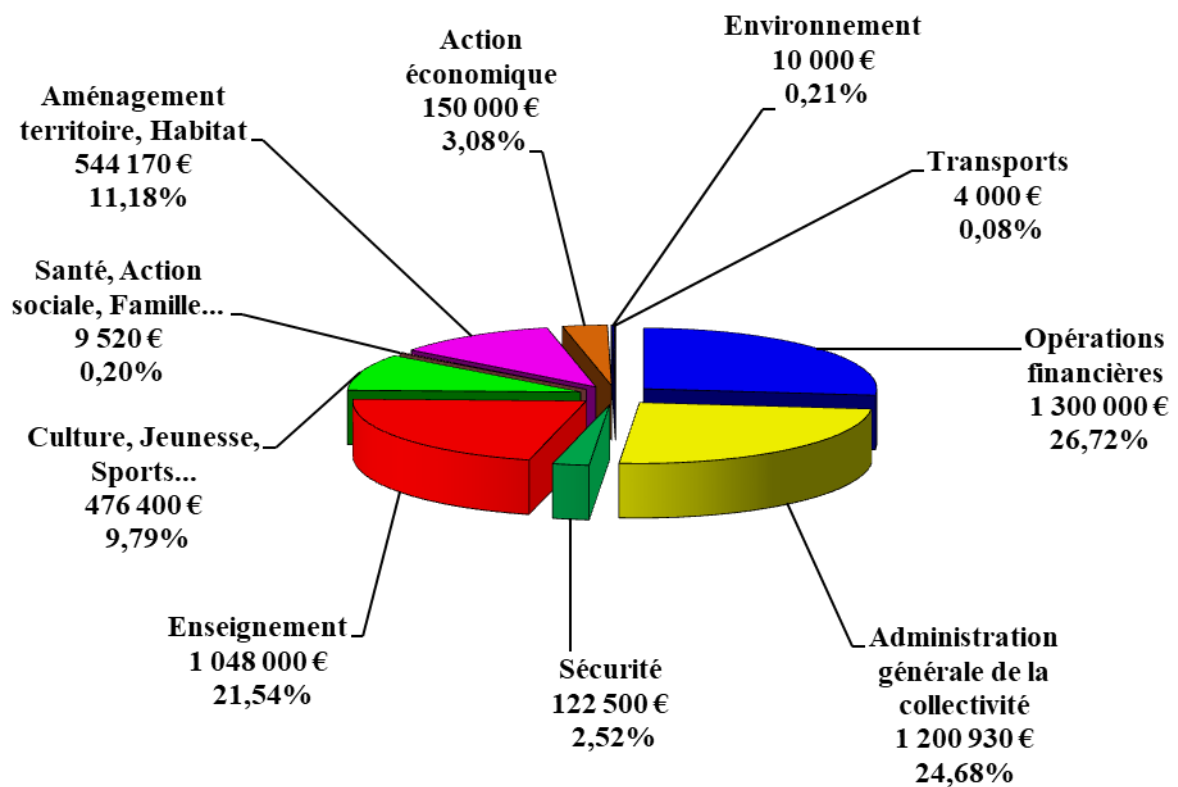
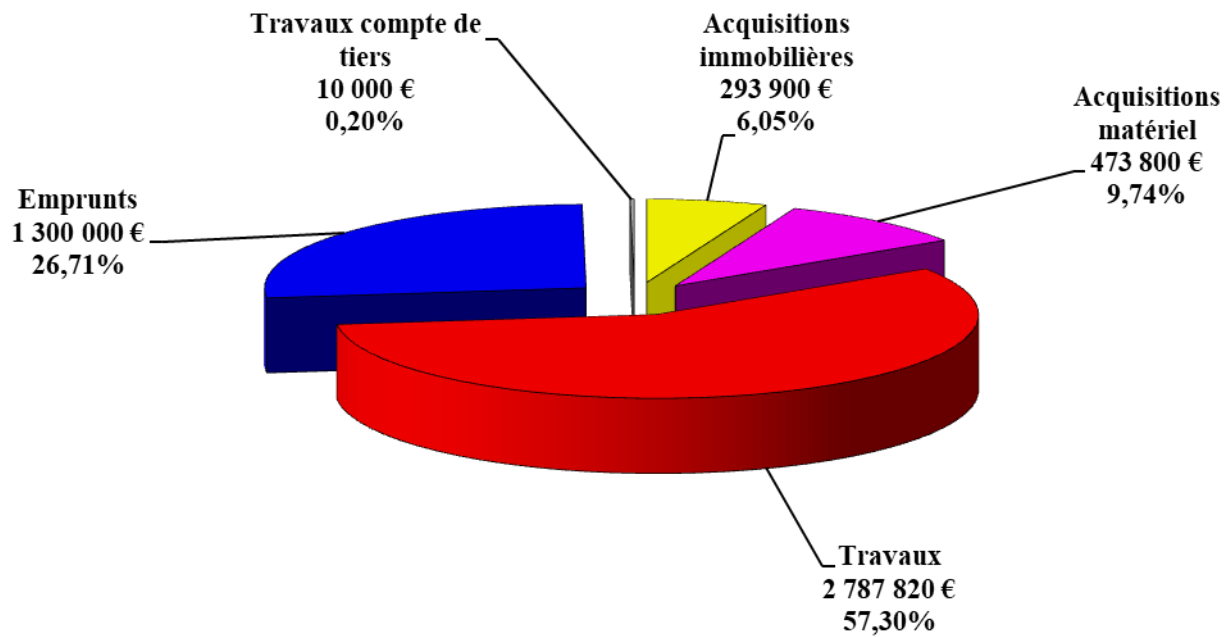
LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisitions immobilières	3 000	3 000	250 800	331 000	293 900
Acquisitions matériel	219 180	210 532	241 040	282 100	473 800
Travaux	3 234 400	3 738 300	5 227 262	4 362 150	2 787 820
Emprunts	1 031 000	1 115 000	1 037 000	1 250 000	1 300 000
Travaux compte de tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	4 497 580	5 076 832	6 766 102	6 235 250	4 865 520

Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 4 865 520 €, soit une diminution de -21,97%.

Pour information, le montant des restes à réaliser est de 2 364 394,63 € et les opérations d'ordre sont de 126 496 € (essentiellement travaux de régie).

Les principaux projets pour l'année 2022 sont les suivants :

- . Projet du groupe scolaire Paul Bert + mobilier (maternelle) (850 000 €),
- . Restauration vitraux Eglise St Luc (228 000 €)
- . Réfection complète salle Gymnastique Jules Ferry (272 000 €)
- . Extension du réseau de vidéosurveillance (120 000 €),
- . Prémption commerce (150 000 €)
- . Réfection aire de jeux parc Maréchal (100 000 €)
- . Informatisation écoles élémentaires (109 000 €)
- . Cimetière (extension du colombarium, réfection canalisation...) (74 000 €)
- . Ecole maternelle Anatole France (revêtement sous préau, portes de secours) (42 000 €)
- . Réfection ponton parc Triton (20 500 €)
- . Rénovation parc et maison Dhalluin (300 000 €)
- . Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led)) (445 000 €),
- . Acquisition immobilière parking Chanzy (140 900 €)
- . Réfection aire de jeux parc J. Ferrat (17 220 €)
- . City stade (62 750 €)

REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

• Recettes

LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions	23 000	57 650	114 878	15 000	136 097
Emprunts	2 820 355	3 332 836	4 690 261	4 168 334	2 598 360
Dotations	437 000	369 000	660 000	539 000	764 000
Participation financière	35351	36 765	38 235	39 765	41 355
Cessions	0			198 000	
Travaux compte tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	3 325 706	3 806 251	5 513 374	4 970 099	3 549 812

Les recettes réelles d'investissement (hors reports) s'élèvent à 5 217 345,45 € dont 1 667 533,19 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 1 185 157,59 € et les opérations d'ordre sont de 1 442 203,74 € (906 884,74 € pour le virement (021) et 535 319 € pour les amortissements (040)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 2 598 359,92 €. Ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir.

Les subventions (13) correspondent aux 20 000 € de la redevance R2 de la MEL, 38 097 € de subvention pour l'informatisation des écoles élémentaires, 78 000 € pour la rénovation du stade Jean Cholle (63 000 € de l'Agence nationale du sport, 15 000 € de la ligue de football des Hauts de France).

Les dotations (10) proviennent essentiellement du FCTVA.

La participation financière (27) correspond à la réintégration de recettes financières du SIVU région câble suite à sa dissolution.

L'autofinancement passe de 1 265 151,30 € à 1 315 707,74 €, soit une augmentation d'environ + 50 550,00 €.

